

gouvernement, je n'irai pas rappeler les scènes honteuses de la dernière session ; j'aime mieux espérer que les coupables eux-mêmes ont honte de leur conduite. Personne ne peut douter que l'abolition des lois de navigation ne soit un avantage pour la province, et ne tende à encourager l'émigration vers ce pays ; non pas la pauvre immigration de 1847, mais une immigration d'une classe plus respectable. Il est de la plus haute importance que notre grande chaîne d'eau soit mieux utilisée qu'elle ne l'a été jusqu'ici, ce qui donnerait à nos travaux publics un grand surcroît de revenu. La nouvelle que notre crédit s'améliore sur les marchés anglais doit causer une satisfaction générale. Pourquoi ne serions-nous pas sous ce rapport dans la même position que les autres ? Ce serait certainement notre propre faute. Je crois que la province est dans un état prospère ; et dans un temps où des gens persistent à dire que le pays s'en va en "ruine et déperissement," je pense qu'il est du devoir de tous, et plus particulièrement de la législature de rejeter ces calomnies et ceux qui les ont inventées, et de déclarer que le peuple du Canada est dans une position aussi favorable que celle qu'il pourrait se faire partout ailleurs.—La réciprocité est aussi de la dernière importance, de même que le sujet des postes. Il est juste et raisonnable que le contrôle de ce département soit mis entre les mains du gouvernement provincial aussi bien que les autres départements du service public.—Le sujet mentionné ensuite dans le discours est le plus important, celui de l'augmentation de la représentation. Il y a deux raisons qui rendent cette mesure désirable ; 1o. parce que le corps représentatif est trop petit, et 2o. parce que plusieurs des comtés sont trop grands. La première de ces raisons exclut de la représentation beaucoup de personnes qui seraient très-utiles au pays, et de même il est certain qu'un petit corps est plus exposé à subir une influence indue qu'un grand corps. La disproportion entre la force numérique des comtés est très grande. J'ai bon droit de parler sur ce sujet, vu que je représente un comté qui contient quelque 40,000 âmes. Il est à désirer qu'un changement soit fait, parce que des questions locales surviennent souvent sur lesquelles il est impossible à une seule personne de représenter convenablement des intérêts opposés. Il est à espérer que la question des divisions électorales ne soit mêlée à celle des divisions municipales, comme la chose est arrivée l'an passé. Le sujet suivant est celui du pénitencier et des prisons, et je suis content de voir qu'il est fait allusion à l'un des progrès les plus frappants du siècle, celui de l'abolition de la peine de mort. Je me réjouis de ce que le Canada n'est pas en arrière des autres pays en cette matière. Je souhaite que l'exposition des produits du Canada, à la grande exposition de Londres, en 1851, fasse honneur à la Province, et montre à la mère-patrie les capacités de la colonie. Je n'ai pas vu les nouvelles règles de la cour de chancellerie, mais j'ai été informé qu'elles embrassaient une réforme totale dans la pratique de la cour ; cela me réjouit, vu que je crois qu'une réforme totale est nécessaire. L'extension promise dans la juridiction des cours inférieures est impérieuse. Je puis décidément affirmer d'après ma propre expérience comme juge de l'une de ses cours, que leur juridiction peut être augmentée avec la plus grande sûreté et avec un grand avantage positif pour les plaideurs. Je suis aussi d'opinion que les procédures de toutes les cours devraient être

simplicifiées. Je suis heureux de voir que la loi du jury doit être amendée. Il est peu de personnes qui nieront que la présente loi de cotisation du Haut-Canada est inique et injuste ; cependant il est plus facile de trouver des défauts que de porter remède ; mais j'espère qu'il sera heureusement trouvé dans le cas actuel.—La question mentionnée ensuite dans le discours est,—après les réserves du Clergé,—celle qui touche le plus l'intérêt public, le retranchement. Je pense qu'il est possible d'effectuer une grande réduction dans les dépenses de la province sans détriment pour le service public. Je ne suis cependant pas en faveur d'une économie d'un denier de sagesse et d'un louis de folie, qui priverait la province des services de personnes compétentes. Je pense qu'il est bon de faire une enquête dans quelques départements pour savoir si on ne pourrait pas obtenir un plus grand montant d'ouvrage du même nombre de mains. Je ne comprend pas pourquoi le gouvernement ne recevrait pas un montant de service proportionné au salaire, comme la chose est exigée dans les banques, dans les maisons de commerce, et par les individus. Tout en exprimant mon approbation décidée sur la conduite suivie par son Excellence envers les personnes qui, ayant des commissions au plaisir de la couronne, ont jugé à propos de déclarer publiquement leur désir d'être séparées de la mère-patrie, je trouve impossible d'ajouter quelque chose au langage noble et patriotique du discours de Son Excellence. Je suis convaincu que les sentiments exprimés si éloquemment par Son Excellence rencontreront une réponse dans les cœurs du peuple de la province, comme ils en ont déjà trouvé dans les cœurs des représentants ; et que toutes les délibérations de cette chambre montreront à la souveraine et au peuple de la Grande-Bretagne, que la confiance généreuse reposée en cette province par l'établissement du gouvernement responsable, n'a pas été mal placée.

M. Fergusson termina par la proposition suivante, faisant écho autant que possible au discours du trône :—

M. FERGUSSON fait motion, secondé par M. ARMSTRONG, qu'il soit :—

*Résolu*, Qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, pour remercier son excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du haut du trône ;

Pour assurer son excellence que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté ;

Que les événements de l'année dernière et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse, et en convoquant le parlement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple exprimés par l'organe de ses représentants ;

Que cette chambre espère avec son excellence, que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du St. Laurent une partie considérable de l'émigration de l'Europe vers ce continent ;

Que c'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de son excellence, que les nouvelles récentes d'Angleterre indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique ; et elle assure son excellence que, de son côté, elle n'omettra